

été condamnée, il y a un peu plus d'un an; il s'agit de la politique relative aux travaux d'hiver. Elle a sûrement entraîné certains abus. Toutefois, nous reconnaissons fort bien que les municipalités sont aux prises avec des problèmes d'ordre financier. Le gouvernement aurait raison d'établir, et ce le plus tôt possible, une politique qui viserait à faire une meilleure sélection des projets de services publics qui touchent les municipalités.

Quant à la pollution, monsieur l'Orateur, le gouvernement devrait, sans hésiter, établir une politique qui permettrait à toute municipalité désireuse de se doter d'une usine d'épuration de le faire. Si l'on parle de pollution, il faut tout de même commencer par le commencement. Si une municipalité est intéressée à se doter d'une usine d'épuration, le gouvernement—compte tenu du fait que le problème de la pollution en est quand même un d'envergure nationale—ne devrait pas hésiter à émettre les crédits qui permettraient à cette municipalité de se doter d'une telle usine d'épuration. Cela pourrait se faire au moyen de subventions, et je ne crois pas qu'il y ait d'autre façon de procéder!

A mon avis, le gouvernement devrait songer sérieusement à accorder des crédits à des taux d'intérêt raisonnables, non seulement pour les services publics, mais aussi pour les municipalités.

Les municipalités, dans certains cas, se heurtent sans doute à des difficultés financières. Nous savons que le seul remboursement de l'intérêt représente, pour certaines municipalités, plus de 30 p. 100 de leur budget. Il est donc facile de prouver la nécessité de ces lois, et je crois que le gouvernement devrait se pencher de plus en plus sur l'opportunité de mettre sur pied certains services qui ont trait aux loisirs, par exemple. Les gouvernements ont sans doute tenté d'aider les municipalités dans le domaine des loisirs. Je me demande si l'on a trouvé une solution vraiment pratique. Je crois qu'il y a une base à établir, à cette époque où les loisirs prennent de plus en plus d'importance et que les heures de travail diminuent. Il est impérieux que nous nous penchions sérieusement sur la possibilité d'organiser de plus en plus les loisirs des citoyens, et je me demande si le gouvernement ne devrait pas songer au plus tôt à une politique de subventions de certains loisirs.

Si l'on considère la possibilité d'accorder des subventions pour l'achat d'équipement, la construction d'arenas, l'aménagement de terrains de baseball ou pour toute autre raison, chaque municipalité s'organisera plus facilement, en autant qu'elle pourra se procurer l'équipement de base. Le gouvernement fédéral devrait discuter rapidement avec les provinces en vue de l'octroi de subventions quant à ces projets!

Telle n'a pas toujours été la politique du gouvernement, mais étant donné la nécessité de donner de plus en plus de loisirs aux gens, il est urgent de discuter et d'établir une politique visant à permettre aux grandes municipalités de se doter de centres récréatifs et d'organiser des loisirs qui sont essentiels autant pour les adultes que pour les jeunes.

On me permettra de réclamer, d'une façon très particulière, la continuité du programme «Perspectives-Jeunesse». On aura beau recourir à des mesures qui tiennent compte du bill C-259, visant à une réduction d'impôts ou à d'autres avantages, et je suis sûrement en faveur de ce bill, car il démontre une très grande volonté du gouvernement de faire plus et de faire mieux, mais il semble que le gouvernement a quand même certaines difficultés à trouver des solutions simples. Je crois que le programme «Perspectives-Jeunesse», à la lumière de l'expérience

extraordinaire que j'ai acquise dans ma circonscription l'été dernier, me permet de réclamer du gouvernement une continuité de ce programme, et ce le plus tôt possible.

Ceci fait partie d'une résolution qui avait été préparée lors de la réunion dont je parlais tantôt et qui s'est tenue dans ma circonscription. Les jeunes qui y ont participé ont été très heureux de ses résultats et me demandaient de faire pression auprès du gouvernement pour qu'il annonce le plus tôt possible qu'il allait continuer ce programme, mais en prenant soin de mieux choisir les projets et d'allouer le temps nécessaire pour les préparer.

J'espère que le ministre ne tardera pas à annoncer cette nouvelle, pour que plus de jeunes puissent participer à ces projets l'an prochain, étant donné que le programme «Perspectives-Jeunesse» a permis à plusieurs municipalités d'augmenter le nombre de moniteurs dont elles avaient besoin.

Je voudrais également dire quelques mots en faveur des mouvements coopératifs et des caisses populaires. Nous savons fort bien qu'actuellement, le bill C-259 semble embarrasser énormément les caisses populaires et les mouvements coopératifs.

• (8.30 p.m.)

Je m'abstiendrai de déposer ou de mentionner toutes les recommandations que m'ont fait parvenir les mouvements coopératifs et les caisses populaires. Je sais que d'autres, avant moi, en ont parlé. Je sais aussi que le gouvernement a reçu plusieurs recommandations invitant l'honorable ministre des Finances de considérer particulièrement la situation des mouvements coopératifs et des caisses populaires.

J'ose espérer que le gouvernement portera une attention très particulière à la situation des mouvements coopératifs. Je ne peux m'empêcher de mentionner l'importance qu'a prise, dans la province de Québec en particulier, le mouvement des Caisses Populaires Desjardins, et j'ose croire que les députés du Québec n'hésiteront pas à l'appuyer. Je me plais à dire à la Chambre que le mouvement des Caisses Populaires Desjardins, au Québec, est important. Je laisserai à d'autres députés l'occasion de défendre les caisses populaires ou les «credit unions». Les Québécois peuvent se vanter de posséder un mouvement qui a connu tant de succès dans le domaine économique.

J'ose croire que les députés du Québec, quelle que soit leur allégeance politique, se feront un devoir de demander à l'honorable ministre des Finances d'étudier en profondeur les instances des Caisses Populaires Desjardins, qui ont bien réussi chez nous, et doivent quand même bénéficier d'avantages qui leur permettront de continuer à progresser. En somme, c'est un mouvement au service d'une collectivité qui en a besoin dans le contexte économique actuel.

Je lance cet appel spécial à tous les députés du Québec, qui connaissent mieux le mouvement des Caisses Populaires Desjardins, afin que l'honorable ministre des Finances comprenne, en toute justice, l'importance de ce mouvement pour les francophones du Québec. Cela ne m'empêchera sûrement pas d'appuyer des démarches identiques d'autres députés en faveur d'autres mouvements semblables établis à l'extérieur de la province de Québec et qui, en définitive, font à peu près les mêmes instances.

J'ose croire que toutes ces instances et toutes ces demandes sensibiliseront suffisamment l'honorable ministre pour qu'il comprenne que les mouvements coopératifs, particulièrement celui des Caisses Populaires Desjardins,